



B-2024-05

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 5 décembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle de réunion de son siège, après convocation légale du 28 novembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président et agissant par délégation de pouvoir du Conseil Communautaire dans sa décision du 25 novembre 2021.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT

**Etaient invités** : Eric CASAMASSA, Yves PERRET

**Etaient excusés** : Dominique GABASIO, Jean-Michel GIROUX

Nombre de membres dont le bureau est composé : 15

Nombre de membres en exercice : 13

11 présents - 11 votants

Résultats du vote : 11 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

### **Objet** : Modification du tableau des emplois au 01/01/2025

Vu la délibération 2021\_104 du 25 novembre 2021 donnant délégation au Bureau Communautaire pour valider la modification du tableau des emplois de la communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon ;

Le Président explique à l'assemblée qu'une modification du temps de travail du poste n°2 – DGA projet de territoire – Responsable Pôle Développement économique doit être effectuée. En effet, ce poste passerait de 32h hebdomadaires à 35h hebdomadaires à compter du 01/01/2025.

Il explique également que la dénomination du poste n°105 doit être mis à jour, les missions administratives et comptables de l'agent étant complétées par du marketing et de la communication.



B-2024-05

L'assemblée est invitée à approuver à compter du 01/01/2025 les modifications de postes telles qu'indiquées ci-dessous :

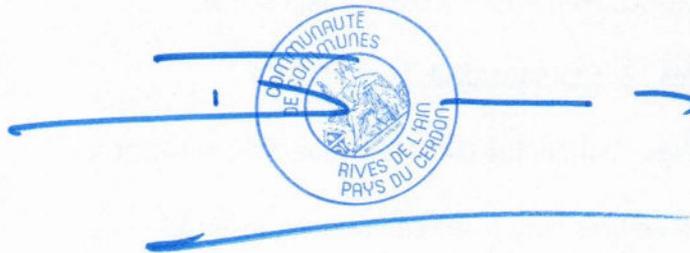
- Modification du poste n°2 : Ouverture à 35h hebdomadaires.
- Modification du poste n°105 : Changement de dénomination « Assistant administratif/compta – Communication et Marketing »

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois au 01/01/2025 dont l'extrait annexé ci-joint.

Le Président  
Thierry DUPUIS





EXTRAIT DU TABLEAU DES EFFECTIFS - 01/01/2025

Poste modifiés en séance du 05/12/2024

EMPLOIS PERMANENTS								
Délibération	N° de poste	Cadre d'emploi	Cat.	Emploi	Nbr Heures hebdo	ETP ouvert	ETP occupés	Nombre de poste
<b>SIEGE</b>								
B-2022-01 du 10 mars 2022	01	Attaché territorial	A	Directeur général des services	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	02	Attaché territorial	A	DGA Projet de Territoire - Resp Pôle développement économique	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	03	Attaché territorial	A ou B	Resp Pôle Ressources Finances	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	04	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Resp Pôle Administration - Référent RGPD	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022 Modif B-2023-01 du 11 mai 2023	05	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Resp Pôle Enfance	35	1,00	1,00	1
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>					<b>617,50</b>	<b>17,64</b>	<b>16,21</b>	<b>19,00</b>
<b>TOURISME</b>								
B-2022-01 du 10 mars 2022	101	Attaché territorial	A	Responsable animation - médiation et service groupes	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	103	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Agent accueil OT	35	1,00	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	104	Attaché ou Rédacteur	A ou B	Médiateur culturel – animation	35	1,0	1,00	1
B-2022-01 du 10 mars 2022	105	Rédacteur ou Adjoint administratif	B ou C	Assistant administratif / compta - Communication et Marketing	35	1,00	1,00	1
<b>TOURISME</b>					<b>140,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
<b>TOTAL POSTE PERMANENTS</b>					<b>3018,43</b>	<b>86,23</b>	<b>81,85</b>	<b>102,00</b>



B-2024-06

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 5 décembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle de réunion de son siège, après convocation légale du 28 novembre 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président et agissant par délégation de pouvoir du Conseil Communautaire dans sa décision du 25 novembre 2021.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT

**Etaient invités** : Eric CASAMASSA, Yves PERRET

**Etaient excusés** : Dominique GABASIO, Jean-Michel GIROUX

Nombre de membres dont le bureau est composé : 15

Nombre de membres en exercice : 13

11 présents - 11 votants

Résultats du vote : 11 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

### **Objet** : Effacements de dettes - Proposition d'admission en non-valeurs

Vu la délibération 2021\_104 du 25 novembre 2021 donnant délégation au Bureau Communautaire de décider de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ;

Le Président explique que le Trésor Public a informé la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon des décisions d'effacement de dettes prises dans le cadre de procédures de surendettement. Ces décisions s'imposent à la collectivité, néanmoins une délibération est nécessaire pour acter de la prise en compte de cette décision.

Deux usagers ont bénéficié d'effacement de leurs dettes :

- Un usager du service périscolaire pour des dettes antérieures au 14/05/2024 pour un montant de 27,96€,
- Un usager du service accueil petite enfance pour des dettes antérieures au 12/12/2023 pour un montant de 453,34€.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 001-200029999-20241205-B\_2024\_06-DE



B-2024-06

L'assemblée est invitée à approuver les effacements de dettes présentés ci-dessus qui seront admis en non-valeur.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'effacement des dettes acté par le dossier de surendettement n°000424002388 validé le 12/03/2024 pour 27,96€,

DECIDE d'accepter l'effacement des dettes acté par le dossier de surendettement n°000323011754 validé le 26/10/2023 pour 453,34€,

DIT que le montant total des dettes effacées s'élève à 481,30€ sur le budget principal (39000),

Le Président  
Thierry DUPUIS

